59 (2014-2015) — N° 2*bis*
60 (2014-2015) — N° 2*bis*

59 (2014-2015) — N° 2*bis*
60 (2014-2015) — N° 2*bis*

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

28 NOVEMBRE 2014

BUDGETS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 *

Observations de la Cour des comptes

CORRIGENDUM

2e session de la 10e législature
* Voir Doc. 59 (2014-2015) — Nos 1 et 2
Voir Doc. 60 (2014-2015) — Nos 1, 1*bis* et *2*

site internet : www.parlement-wallon.be
courriel : courriel@parlement-wallon.be

1. En pages 15 et 16 du document N° 59 (2014-2015)— N° 2 ; 60 (2014-2015) — N° 2, il convient de lire :

3.2 Calcul du solde de financement

…

Le budget de l'Office wallon des déchets (OWD) présente une discordance par rapport à celui de la Région. Il affiche en recettes un prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets de 16,8 millions d'euros, tandis que le budget de la Région wallonne mentionne 18,9 millions d'euros de dépenses à la charge de ce même fonds. Il en résulte en première approche une surestimation des dépenses de la Région de 2,1 millions d'euros;

…

Globalement, les discordances relevées par la Cour des comptes entre les projets de budget des institutions publiques précitées et les soldes SEC pris en compte par le gouvernement se compensent. L'écart total s'élève à 0,7 millions d'euros.

2. En page 23 du document N° 59 (2014-2015)— N° 2 ; 60 (2014-2015) — N° 2, il convient de lire :

5. PROJET DE BUDGET DES RECETTES

5.1 Aperçu général

Les recettes totales, figurant dans le projet de budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2015, s'élèvent à 12,2 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 4.903 millions d'euros (+64,3 %) par rapport au budget ajusté de l'exercice 2014.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'erreurs matérielles.